



**Bastides en Haut-Agenais Périgord**  
Communauté de communes

## **Aide à l'installation des nouveaux agriculteurs**

*Délibération n°2024-54 en date du 06/06/2024, modifiée par délibération n°2025-81 en date du 11/09/2025*

**Aide forfaitaire de 4 000 €**

### **Conditions d'éligibilité :**

- Le demandeur doit être agriculteur à titre principal ;
- L'exploitation agricole doit être située à 51% sur le territoire de la CCBHAP ;
- L'aide sera versée sous condition de l'obtention de l'aide départementale à l'installation postérieurement au 06/06/2024.

### **Constitution de la demande :**

- Lettre de demande ;
- Copie de l'obtention de l'aide départementale ;
- RIB.

### **Dépôt de la demande :**

- Par courrier :  
CCBHAP - Service Financier  
1 rue des cannelles  
47 150 MONFLANQUIN
- Par mail :  
[compta@ccbastides47.com](mailto:compta@ccbastides47.com)  
objet du mail : Demande aide installation nouvel agriculteur

### **Attribution de l'aide :**

Une fois le dossier déclaré complet, il est mis au paiement sous 2 mois.

L'aide pourra être reversée si le bénéficiaire ne maintient pas son activité minimum 3 ans après l'attribution.